

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^l^{le}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 23 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La première édition de la brochure la *France, Rome et l'Italie* a été épuisée en un jour. Cette brochure contient les accusations déjà maintes fois élevées contre le Saint-Siège et fait l'éloge complet de la politique impériale. Nous ne pouvons en reproduire que des extraits.

Il y a en ce moment en Europe une question qui domine toute les autres, c'est l'Italie ; et il y a en Italie un intérêt qui résume son histoire comme sa destinée, c'est Rome. Revendiquée par l'Eglise et par la foi, comme la garantie et la métropole de l'unité catholique, convoitée par la Péninsule, comme la capitale de sa nationalité, Rome est restée le problème le plus considérable et le plus redoutable de notre temps.

Grâce à Dieu, la Papauté spirituelle n'est pas en cause. Nous ne sommes plus au temps des hérésies, des schismes et des guerres de religion. Il est incontestable, au contraire, que la force d'expansion du catholicisme tend plutôt à s'accroître dans le monde qu'à se restreindre. En France, l'Eglise catholique est puissante et calme ; au milieu des cultes dissidents librement exercés, elle voit grandir son autorité morale, sous la protection de nos lois et de nos mœurs. Au dehors, partout où notre influence civilisatrice pénètre, elle porte avec elle les germes de la foi.

Derrière notre drapeau, c'est toujours la croix qui apparaît, et, en donnant au Saint-Père plus d'âmes qu'il ne pourra jamais perdre de sujets, nous recolon tous les jours davantage les frontières du véritable empire, dont le siège est à Rome.

Mais la puissance temporelle du Pape traverse en ce moment une crise dont nous ne devons ni amoindrir l'importance ni atténuer les périls.

Question politique, elle touche aux plus grands intérêts des gouvernements et des peuples ; question religieuse, elle passionne les esprits, alarme les croyances et remue ainsi ce qu'il y a de plus vital et de plus profond dans l'humanité.

A ce double point de vue, tout ce qui se rapporte à l'indépendance spirituelle du chef de l'Eglise revêt un caractère d'universalité, qui s'impose à la diplomatie de toutes les nations, et surtout à celle de la France.

Cette crise, quelles en sont les causes ? qui a amené ce fatal antagonisme entre la papauté et l'Italie ? qui a soufflé la défiance entre le Vatican et les Tuileries ? Si le Pape est isolé aujourd'hui, s'il est séparé du mouvement italien, dont il est le chef naturel, s'il a perdu une partie de ses États, à qui la faute ? Est-ce à la politique française ? Cette politique a-t-elle manqué d'égards, de dévouement, de sincérité, de patience, d'abnégation et de prévoyance ?

Le fils aîné de l'Eglise n'a-t-il pas été un fils respectueux et fidèle ? Il faut enfin que les responsabilités se définissent, et que dans le bilan des faits, minutieusement dressé, chacun ait la part qui lui appartient. L'opinion publique saura reconnaître quels sont ceux dont l'aveuglement ou le calcul a mené le pouvoir temporel du Pape au point où il en est aujourd'hui, et quels sont ceux dont les efforts toujours généreux et les conseils toujours désintéressés auraient pu le conserver et le consolider.

II.

Lorsqu'au 10 décembre 1848, la confiance nationale remit le pouvoir aux mains de l'héritier de l'Empire, le clergé s'associa à cette manifestation populaire. Ce fut sous la bannière de leurs églises que les populations rurales marchèrent au scrutin ; la France entière présenta alors le spectacle dont nous avons été récemment les témoins, lorsque, au sommet des Alpes aux bords de la Méditerranée, Nice et la Savoie ont acclamé leur nouvelle patrie.

Pendant les années qui suivirent, le prince, alors premier magistrat de la République, fut regardé comme la sauvegarde des intérêts catholiques alarmés et des intérêts conservateurs menacés. Toutes les espérances d'avenir se tournèrent vers lui ; et, lorsqu'on le vit employer les armes de la France à venger l'honneur du monde catholique, et donner le drapeau de la révolution pacifiée pour caution de la liberté de l'Eglise, personne, parmi les hommes

sincèrement préoccupés des destinées morales de leur pays, ne douta que nous ne fussions entrés dans une ère féconde de réparation.

L'union du pouvoir religieux et de la puissance civile parut se fortifier des témoignages de reconnaissance qui, de tous les points de la France et, on peut le dire, de toutes les églises de la chrétienté, s'élevèrent vers le prince qu'il l'avait accomplie.

Par une rencontre providentielle, on voyait à la fois sur le trône de saint Pierre un prêtre, nourri dans les fortes traditions de la société catholique, cherchant à rajouir par la liberté un pouvoir compromis par la servitude, et à la tête de la France l'héritier d'un grand homme qui, cinquante ans plus tôt, avait dominé et régularisé la révolution française, pour séparer son esprit de ses passions, et pour appliquer dans des institutions civiles, imparissables, tout ce qu'elle renfermait de juste et de vrai.

C'était de la chaire de saint Pierre que devait partir le premier signal du réveil de la nationalité d'un peuple. C'était le représentant de la France de 1789 qui rendait son prestige au principe d'autorité compromis, depuis soixante-dix ans, par tant de commotions et de révolutions soudaines. D'un côté, cette force morale qui découle de vieilles traditions ; de l'autre, cette puissance irrésistible qui appartient à la volonté unanime d'une grande nation : l'édifice de l'ordre politique régénéré s'éleverait sur cette double base.

Au milieu de ce mouvement d'opinion, l'Eglise profita la première du changement accompli, il y a neuf ans, dans nos institutions publiques : ce que le prince président recevait en autorité de la volonté nationale, elle le gagnait en liberté par la bienveillance du souverain.

Le Panthéon fut rendu au culte de Dieu ; les cardinaux furent appelés au Sénat ; nos vieilles cathédrales reçurent des dotations considérables ; les modestes églises de nos campagnes prirent dans le budget de l'Etat une part jusqu'alors inusitée ; la religion hautement honorée, le clergé publiquement protégé, tel fut le changement qui s'accomplit dans les rapports de l'Etat et de l'Eglise. Les

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

TROISIÈME PARTIE.

(Suite.)

Rodolphe, qui cherchait à s'utiliser, vint demander au marquis une place sur ses navires de traite. L'affaire se fit.

Rodolphe ne tarda point à devenir capitaine d'une méchante sumaca et à gagner quelque argent. Entrepreneur, audacieux, beau diseur, se faisant passer pour comte de Moëlho, il sut intéresser la riche veuve à son sort.

Quoi qu'il en ait dit à Madagascar au baron de Coisin, Rodolphe épousa Jacinta malgré le marquis de San-Pedro, son frère, dont il devint ainsi l'associé.

Le marquis ne lui pardonna point, et se vengea cruellement lorsqu'il fut bien convaincu que le navire du comte de Moëlho avait péri sans nouvelles.

— Madame, dit-il à Jacinta, j'ai acquis la preuve que votre mari, le soi-disant comte de Moëlho, n'a jamais été ce qu'il prétendait être. Voici des papiers qui le prouvent ; toutes ses assertions étaient des impostures ; il n'est point né à Lisbonne comme il nous le disait ; la véritable

famille de Moëlho ne le connaît point ; votre époux n'était qu'un faussaire !...

— Il est mort ! dit Jacinta. Que devant Dieu soit son âme !... Depuis ma tendre jeunesse, mon père et vous, mon frère, vous avez spéculé sur ma beauté ; — vous m'avez forcée à faire la coquette pour vous recruter des aventuriers ; vous m'avez refusé un mari de mon choix, vous m'avez forcée à épouser notre cousin, un monstre de jalousie...

— Notre cousin était un galant homme que votre légèreté continuelle exaspérait. Vous vous conduisiez comme une Française ! jour du ciel !

— Je me conduisais suivant l'éducation que vous m'aviez fait donner.

— Brisons là, madame, et écoutez-moi !... Vous avez de votre premier lit un fils, Braz, un véritable San-Pedro : je l'aime, il me plaît, et je puis vous l'arracher...

— Vous ! m'arracher mon fils !

— Oui, madame, je puis vous l'arracher. Suivez bien, je vous prie ! Ce que j'ai dit n'est rien encore !

Jacinta, pâle d'effroi, tremblait, car elle connaissait l'humeur vindicative de son frère.

— De votre second lit, madame, vous avez une petite fille que vous adorez.

— San-Pedro, prenez garde ! s'écria Jacinta, je défendrai mon enfant jusqu'à la mort !

— Eh bien ! répondit froidement le marquis, vous

mourrez. J'ai prévu le cas où cette explication dégénérerait en querelle.

Le marquis montra deux petits pistolets qu'il remit dans sa poche, en ajoutant :

— Ecoutez, je vous en conjure, jusqu'à la fin, et vous aurez en outre le temps de réfléchir pour accepter ou refuser mes propositions. — Je disais donc que le comte de Moëlho n'est qu'un coureur d'aventures, un faussaire et un drôle qui s'est marié sous un nom d'emprunt ; — donc le mariage est nul, donc votre fille Olyntha n'est point légitime, et moi, chef de famille, j'ai le droit de vous faire enfermer dans un couvent, de mettre votre fille à l'hospice de la Miséricorde, de me faire reconnaître tuteur du petit Braz et de rester ici mille fois plus maître que je ne l'ai jamais été... Comprenez-vous enfin, madame, comprenez-vous ?...

Jacinta ne comprenait que trop.

Le sens obscur de quelques paroles échappées à Rodolphe se révéla soudain à ses yeux : elle était obligée de reconnaître que son frère pouvait réellement exécuter toutes ses menaces.

— Supposons maintenant, ma chère sœur, ajouta le marquis avec un calme terrifiant, qu'ici, à l'instant même, vous jetant sur moi comme une furie, vous me forciez à vous tuer ; je me rends chez le magistrat avec ces pièces ; je raconte notre scène actuelle ; je suis renvoyé absous, et il n'y a rien de changé dans mes prévisions, si ce n'est

faits justifiaient donc toutes les espérances.

Mais il y avait des hommes qui, après avoir été mêlés à nos anciennes luttes politiques, gardaient, sous un ordre de choses nouveau, le ressentiment de leurs défaites; à côté de ces souvenirs amers, ils attachaient peu de prix aux victoires qui intéressaient leur foi. Ils profitèrent donc de la liberté que l'Empire apportait à la religion, non point en vue des œuvres divines qui sont la mission de l'Eglise, mais au profit de passions, d'espérances et de desseins que la France venait de condamner dans son vote solennel.

Chaque concession du pouvoir devint ainsi une arme entre leurs mains. Le patriotisme du clergé les affligeait sans les décourager; ne pouvant l'entraîner, ils essayèrent de le tromper; des doutes furent habilement semés sur les intentions du gouvernement français; au souvenir tout récent du salut de la papauté accompli par l'épée de la France on mêla perfidement les souvenirs douloureux de Savone et de Fontainebleau; on employa tous les moyens pour rendre suspecte la politique qui ne méritait que la reconnaissance des catholiques; on exploita la charité elle-même, et les vastes associations formées sous son influence bienfaisante, et recrutées de tant d'hommes de bien, devinrent le point de mire des efforts les plus actifs.

La politique pénétrait ainsi peu à peu dans l'Eglise, et des chefs de parti, couverts du manteau de la religion, gagnaient la confiance des hommes de foi. La liberté religieuse ouvrait la porte à des influences intéressées qui venaient abriter leurs rancunes jusque sous l'inviolabilité de l'autel, transformant les sublimes textes de l'Evangile en sophismes de leur ambition. La charité elle-même était un piège tendu aux âmes généreuses, et trop souvent la tolérance de la loi n'était que la complicité des mauvais desseins qu'elle couvrait sans les absoudre.

Loïn de nous la pensée de confondre le clergé de France avec ces hommes qui, sans titres, sans droits, se sont arrogés sur lui une sorte de dictature. Le clergé français est le plus éclairé, le plus pieux, le plus désintéressé qu'il y ait dans le monde. Héritier des plus illustres docteurs de l'Eglise, rehaussé, au dix-septième siècle, par le génie et par la vertu des grands évêques, tels que Bossuet et Fénelon, purifié en 1793 par le martyre, réconcilié sous le Consulat avec la société moderne par l'acceptation franche du Concordat, il a montré successivement son indépendance, son courage, son amour de Dieu et de la patrie.

Nous l'honorons comme il mérite d'être honoré; nous savons que son patriotisme est inséparable de sa foi, et que, s'il est toujours prêt à mourir, comme à une époque néfaste, au pied de ses autels, il est également résolu à remplir tous ses devoirs envers le pays et le souverain. Le clergé peut être un instant la dupe de l'esprit de parti, mais il n'en sera jamais l'instrument volontaire, et, si on réussit un jour à tromper sa bonne foi, on ne réussira point à dénaturer ses sentiments.

III.

La politique de la cour romaine ne tarda pas à subir elle-même l'influence de ces efforts si actifs et si persévérants. Au lieu de s'inspirer des conseils

de la France, à laquelle elle devait son rétablissement, la Papauté, à peine rentrée au Vatican, reprit l'attitude subordonnée que lui avaient faite les traités de 1815.

Mais rien ne pouvait détourner l'Empereur de ses résolutions. Sa confiance dans le Pontife dont il avait relevé le trône ne fut pas ébranlée: complétant en quelque sorte, à chaque heure, l'œuvre de la délivrance de la Papauté, il se portait devant l'Europe le garant de l'inviolabilité du Saint-Siège. A l'intérieur, il n'élevait pas seulement des temples à la foi, mais il cherchait, par son propre hommage, à raffermir dans les âmes l'autorité de l'Eglise; par un sentiment généreux, il n'usait des privilèges qui appartiennent depuis trois siècles à la couronne de France que pour rendre aux évêques des prérogatives qu'ils avaient perdues; il n'élevait aux sièges épiscopaux que des prêtres désignés d'avance à son choix par les sympathies de la cour de Rome. Tous, autour de l'Empereur, ne partageaient pas cette sécurité; mais sa loyauté était sans inquiétude, comme elle était sans soupçon, et, aucun de ceux qui ont en l'honneur de prendre part à ses conseils ne nous démentira, son inébranlable confiance résista à toutes les observations et à tous les avertissements.

IV.

Cette attitude impassible et bienveillante de l'Empereur déjouait au moins les haines qu'elle ne désarmait pas; et, devant ces témoignages constants de sa sollicitude, il était difficile de créer des malentendus dans l'opinion publique sur les sentiments qui animaient, à l'égard de la cour de Rome, le gouvernement impérial.

Les mouvements favorables à l'indépendance italienne qui se produisirent dans la Péninsule vinrent, en compliquant la situation de la France, fournir le prétexte qu'attendaient les partis. La défaite de la révolution sous les murs de Rome et le désastre de la nationalité italienne sur le champ de bataille de Novare n'avaient fait régner, depuis le Tessin jusqu'à l'Adriatique, que le douloureux silence de la servitude; la conduite même du gouvernement pontifical, son refus persistant d'accomplir des réformes, et ses sympathies avouées pour l'Autriche, contribuaient à accroître les alarmes du patriotisme italien.

L'œuvre de l'émancipation nationale se poursuivait donc par les sociétés secrètes et les conspirations; les légitimes aspirations de liberté se mêlaient aux complots des conjurés; l'Italie était un foyer prêt pour toutes les révoltes; elle menaçait sans cesse la paix de l'Europe d'une explosion soudaine et formidable.

La question italienne, qui depuis un demi-siècle s'impose à la diplomatie, était inévitable. Deux intérêts supérieurs se dégageaient déjà dans ce conflit: celui de l'indépendance nationale revendiquée par un peuple asservi, mais présentant à l'Europe les titres imprescriptibles de son droit; celui de la Papauté menacée par la révolution, et commise depuis dix siècles à la garde de la France.

Quelle était donc, en face de ces principes divers, la situation de notre pays; quel était devant la conscience et devant l'histoire le devoir de l'Empereur? Chef d'une famille souveraine sortie du sein de la révolution de 1789, et dotée deux fois d'une couronne par le libre suffrage de la nation, pouvait-il

désertir cette cause de l'Italie qu'il trouvait dans les traditions de notre politique, et à laquelle s'étaient montrés fidèles les plus populaires de nos rois? Catholique, fils aîné de l'Eglise par le titre de sa couronne et son dévouement, ne s'était-il pas engagé par une intervention glorieuse à défendre l'indépendance spirituelle du souverain Pontife, garantie par la puissance temporelle du Saint-Siège?

L'origine et les conditions de son gouvernement le rendaient, en Europe, l'appui naturel de la nationalité italienne; les traditions de la monarchie qu'il restaurait, ses sentiments personnels et ses actes faisaient de lui le plus ferme soutien du trône ébranlé du Souverain Pontife. Il aurait abaissé l'honneur de sa couronne en renonçant à cette fidélité glorieuse. Il aurait manqué à la mission de sa race en sanctionnant cette servitude. Ces deux causes l'appelaient également.

Il ne pouvait ni comprimer, dans l'intérêt aveugle de la tranquillité du Saint-Siège, les efforts généreux de la liberté italienne, ni humilier devant la Péninsule, remontant au rang des nations, la grandeur séculaire du Vatican.

Voici maintenant la conclusion de cet exposé de la politique impériale à l'égard de la papauté:

XIV.

Le mal est-il donc irréparable? Nous ne le pensons pas. On peut juger aujourd'hui, à Rome comme en France, que la question d'Italie n'est pas un accident, ainsi qu'on le croyait avant et depuis la guerre. L'Italie est un grand intérêt de civilisation et d'ordre européen. Elle ne trouvait sa place que dans l'histoire; elle l'a conquise désormais dans la politique active et dans la diplomatie des nations. Elle a fait plus encore, et l'on peut dire que l'avènement de sa nationalité sur la carte d'Europe en a déjà modifié la situation générale. L'Angleterre, qui déclarait encore, il y a deux ans, les traités de 1815 inviolables, en est venue elle-même à favoriser une des plus graves atteintes qui aient pu être portées au système européen si sagement organisé contre la France. La Russie, depuis qu'elle a loyalement renoncé à son protectorat exclusif sur l'Allemagne et à sa domination sur l'Orient, n'emploie sa légitime influence qu'à prévenir les conflits; sagement progressive dans ses institutions, elle s'est montrée partout juste et conciliante dans ses rapports internationaux. La Prusse, répudiant de vaines alarmes et de téméraires menaces, vient, par un vote récent, de replacer sa politique dans une voie conforme à son rôle historique et à ses intérêts les plus incontestables. L'Autriche essaie de se relever de ses défaites par des réformes, et, avec une réserve dont il faut lui tenir compte, elle limite son droit d'intervention à celui de sa défense. L'Espagne sort des orages, et sa liberté, qui se règle et se modère, lui rend les élans de son antique gloire. L'Italie a contribué pour une large part à ce grand mouvement libéral en Europe qui, en détruisant les germes de coalition, consolide toutes les espérances de paix et de progrès.

Mais si l'Italie est affranchie, — elle n'est pas constituée, et l'obstacle à son organisation, c'est Rome. — Tant que durera le funeste antagonisme que l'on a créé entre des forces dont l'union répond

qu'au lieu de doter votre couvent, je paierai votre convoi. Mais je vous avoue, Jacinta, que le couvent n'est pas à mon gré; je suis même disposé à vous laisser votre petite fille...

— En vérité? murmura Jacinta.

— A une condition.

— Laquelle?

— C'est que vous serez la première à reconnaître pour le véritable comte de Moëlho, votre époux, un homme qui se présentera ici, demain, sous ce nom et ce titre. Ah! vous avez épousé un aventurier malgré moi! Vous ne m'avez pas laissé le temps de prendre les renseignements nécessaires; vous avez été la plus forte dans notre association, grâce à ce coquin, qui devenait ici mon maître. A mon tour, je veux vous imposer, à vous, un maître qui soit mon esclave et mon âme damnée! Votre liberté ou votre vie, l'avenir de votre fils, celui de votre petite Olyntha, surtout, me répondent de l'accueil que vous ferez demain à mon comte de Moëlho, à moi...

Le marquis de San-Pedro, le plus riche et le plus heureux des traitants du Brésil, voyait et recevait des aventuriers à foison; il n'avait qu'à jeter le mouchoir pour trouver un lâche disposé à jouer le rôle apparent de comte de Moëlho tout en lui servant de secrétaire. Mais quelques précautions préalables étaient de rigueur.

(La suite au prochain numéro.)

EDUCATION DE GEOFFROI, DIT MARTEL,

COMTE D'ANJOU DE 1040 A 1060.

Fils et successeur de Jacques Nerra, il fut, comme son père, un des plus grands capitaines de son temps; comme lui, il aima passionnément la guerre, qui semblait être son élément.

BODIN, Recherches historiques.

Il était là, debout, sur son glaive appuyé,
Le grand Nerra, levant son front calme et superbe,
Et son tout jeune fils, en folâtrant sur l'herbe,
De temps en temps levait un regard effrayé.

— Mon père, disait-il, d'où vient que ton armure
Etincelle aujourd'hui d'un éclat inconnu?
Que regardes-tu donc? je ne vois que verdure,
Et pour quoi si matin suspendre à ta ceinture
Ce coutelas pesant que tu tiens toujours nu?

Quoi! tu viens seul à pied au-delà des lisières,
Comme si pour servir tes volontés guerrières
Tu n'avais ni chevaux aux combats destinés,
Ni tant de hautes tours aux larges meurtrières,
Ni tant d'archers vaillants aux carquois blasonnés.

Attends—tu l'ennemi caché dans la futaie?
D'où vient donc qu'en ces lieux tu me veux avec toi?
Quoi, tu ne réponds pas! De là vient que j'essaie
De chasser, mais en vain, un sentiment d'effroi.

— Mon fils, dit enfin l'homme au maintien impassible
En tournant vers l'enfant son regard paternel,
Ces armes vont servir mon courage inflexible,
Et le moment est solennel.

Doit passer près d'ici le sujet de ma haine,
Terrible phalange de cruels ennemis;
J'éteindrai leur fureur de ma main souveraine,
Et les sombres corbeaux qui volent dans la plaine
Verront de quel sommeil ils seront endormis.

Puis il faut que témoin de mes exploits sans nombre
Tu grandisses sous l'œil de ton père guerrier,
Qu'à la clarté du jour comme dans la nuit sombre
Ton bras comme le mien devienne meurtrier.

Il faut sous mon regard t'initier aux batailles:
Parmi les champs déserts comme sous les murailles,
Et le comte d'Anjou, même enfant, doit savoir
Affronter la fatigue et gravir la colline;
Les dignes défenseurs de la gloire angevine
Ne restent pas toujours abrités d'un manoir.

Attends et tu verras combien mon cimetière
Peut en un court instant jeter d'hommes par terre,
Comment combat un preux privé de son coursier,
Comment au sein des camps on porte l'épouvante
Et comment ma hache sanglante
Coupe une tête au fil de son tranchant d'acier.

Henri BLOUDEAU.

à tant d'intérêts, l'Italie et la Papauté temporelle ne trouveront pas les conditions de leur équilibre. — Qu'elles s'ouvrent, et de cette alliance sortira leur grandeur commune.

Il est aussi difficile de concevoir l'Italie sans le Pape que le Pape sans l'Italie. Ils sont liés l'un à l'autre par la tradition, par l'histoire, par le respect universel de toutes les nations catholiques envers le chef de l'Eglise. Quand l'Empereur s'est engagé contre l'Autriche, il était dans ses desseins de rétablir ce lien précieux. Le jour où cette grande pensée s'accomplira, nous verrons la Papauté reprendre dans la société moderne une autorité aussi haute que son origine et sa mission. Nous verrons l'Italie ajouter à la force morale de cette situation tout exceptionnelle, qui fait d'elle la patrie de la souveraineté spirituelle, dont l'empire s'étend jusqu'aux extrémités du monde.

En attendant, et malgré tout ce qui s'est passé, malgré tant de refus opposés à l'intervention générale de la France, malgré tant d'injustices qui n'ont pu lasser son dévouement, l'Empereur, nous en sommes convaincu, laissera son épée à Rome pour protéger la sécurité du Saint-Père. Fidèle à son double devoir de souverain élu par la volonté nationale et de fils aîné de l'Eglise, il ne peut sacrifier l'Italie à la cour de Rome ni livrer la Papauté à la révolution.

Impassable comme la conscience et le droit d'un grand peuple, il attendra avec patience l'heure prochaine où le gouvernement pontifical, enfin désabusé des dangereux alliés qui lui ont imposé leur appui, saura distinguer entre ceux qui ont tout fait pour le perdre et ceux qui ont tout fait pour le sauver.

VICOMTE A. DE LA GUÉRONNIÈRE.

D'après les télégrammes d'Italie, Gaëte aurait pu résister encore vingt jours; la garnison demeure prisonnière jusqu'à la reddition de Messine; ceux des officiers qui voudront entrer dans l'armée sarde conserveront leurs grades. La prise de Gaëte a été fêtée partout.

Une illumination générale a eu lieu le 14 à Milan, où le roi a appris, au théâtre, la reddition de Gaëte. Une proclamation de la municipalité porte que la grande voix de ce canon sera entendue à Rome et Venise. La conclusion de ce document est telle: « Concitoyens, renouvelons le serment d'union: Vive le roi d'Italie! »

Les princes italiens sont arrivés de Florence à Bologne.

Les nouvelles de Turin résument ainsi les résultats des élections italiennes:

Ministériels	333
Opposition gauche	41
— droite	5
— autonomes	6
— tiers-parti	21
Incertains	11
Elections non terminées	26
Total	443

On dit qu'un ex-jésuite, M. Passalia, serait arrivé à Turin avec des pouvoirs du Pape pour traiter avec le gouvernement de la question romaine. Si cette nouvelle est fondée, disent les *Nationalités* de Turin, il en faut conclure que le Vatican comprend enfin les sacrifices temporels que les circonstances lui imposent, et, si un accord intervient, nous ne doutons qu'il ne soit à l'avantage du pouvoir spirituel de l'Eglise, que l'Italie chrétienne veut sauvegarder. Ce fait a besoin de confirmation. — Havas.

Aux dernières nouvelles de Chine, en date du 21 décembre, l'armée occupait toujours Tien-Sing, Takou, Tche-Fou, Chusan, Wo-Sung et Shanghai, en attendant les dépêches de France qui devaient décider de ses opérations ultérieures.

A Shanghai, un jeune enseigne de vaisseau avait reçu, en plein jour, deux coups de feu dans le dos. A la nouvelle de cet odieux guet-apens, l'autorité s'était émue et avait fait une enquête qui n'avait produit aucun résultat: les Chinois déclaraient n'avoir rien vu, rien entendu, et ne pas connaître le coupable. On avait pris alors un moyen décisif: la rue où le crime avait été commis fut enveloppée et on publia que tous les habitants seraient fusillés si l'assassin n'était pas livré. Cinq minutes après, l'individu était amené, pieds et poings liés, et depuis lors la sûreté publique des étrangers n'a plus été compromise. — Havas.

Le *Daily-News* publie la lettre suivante qui a été récemment adressée, par M. de Persigny, à un de ses amis en Angleterre:

« Paris, le 6 février 1861.

» Mon cher monsieur,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée au

sujet de la mesure que j'ai prise contre le *Courrier du Dimanche*. Si, comme vous m'en informez, l'opinion publique, en Angleterre, a blâmé cet acte, je le regrette beaucoup, car vous savez bien de quelle valeur est pour moi l'opinion d'une contrée que j'ai apprise à avoir en si profonde estime. Mais il est une chose que je mets encore au-dessus, c'est l'intérêt de mon propre pays.

» Vous devez savoir qu'en ma qualité de ministre de l'intérieur, je suis investi par nos lois d'un pouvoir discrétionnaire analogue à celui des juges, dans la maison de Hanovre, contre les papistes et les jacobites.

» Adhérent pleinement à l'esprit du grand décret impérial du 24 novembre et aux principes émis dans mes circulaires sur la presse, j'ai favorisé, autant que j'en ai été capable, le droit de libre discussion des actes du gouvernement, droit qui constitue une véritable innovation dans le régime de nos institutions et dont nos journaux se sont grandement félicités.

» Mais du moment qu'un journal, ne se bornant pas, comme les journaux anglais, à reproduire des opinions libérales ou conservatrices, aristocratiques ou démocratiques, toriës, whigs ou radicales, attaque le principe de nos institutions et de la dynastie elle-même, je me suis vu forcé, pour rester fidèle aux doctrines de ma circulaire ministérielle, à donner un avertissement à ce journal. Je ne m'en suis pas tenu là.

» J'ai saisi l'occasion qui m'était offerte par la qualité de l'écrivain, qui est étranger, pour agir avec encore plus de sévérité afin d'éclairer du plus grand jour possible ma résolution à ce sujet. Car j'ai la conviction profonde, enracinée et rendue plus forte encore par l'exemple de l'Angleterre, que la seule manière d'établir la liberté dans un pays, où, à l'opposé de ce qui se passe en Angleterre, existent toujours des factions hostiles à la forme actuelle du gouvernement, est de distinguer la liberté de discuter les affaires du pays, de la liberté d'attaquer ses institutions fondamentales.

» Aussi, de même que vous, en Angleterre, avec votre bon sens pratique, n'avez jamais permis que le règne de la maison de Hanovre pût être mis en question, de même moi, fidèle gardien en France d'intérêts dynastiques ressemblant à ceux de la maison de Hanovre, je ne me laisserai point détourner de la route sacrée que je regarde comme m'étant tracée par le devoir. En un mot, je crois sincèrement qu'en ayant ainsi usé de sévérité vis-à-vis du *Courrier du Dimanche*, j'ai aussi véritablement servi les intérêts de la liberté que lorsque j'invitais tous les journaux à discuter librement les actes de l'administration.

» Tel est, mon cher monsieur, le langage dont je puis ouvertement et franchement me servir avec des hommes qui, comme vous, ont pu, avec une entière bonne foi, méconnaître le véritable caractère moral de cette mesure, et je le fais dans la croyance que la manière la plus efficace de servir un pays, c'est d'abord d'obéir fidèlement à la voix de la conscience.

» Recevez, etc.

F. DE PERSIGNY.

FAITS DIVERS.

On est très-curieux, à Londres, de savoir ce qui peut avoir engagé les directeurs de la Banque à élever le taux de l'escompte. Rien, dans les comptes-rendus de la Banque, n'était de nature à justifier cette mesure; les banques par actions en participation et les maisons d'escomptes n'élevant pas leur taux d'escompte, il est clair que ces établissements ne voient aucune raison d'agir ainsi. Nous ne nous rappelons pas, dit le *Morning-Chronicle*, qu'aucune mesure n'ait été plus hautement condamnée par le commerce; il n'a pas été octroyé à la Banque un monopole pour qu'elle puisse mettre dans l'embaras le commerce en masse, et plus tôt ce monopole sera aboli, mieux cela vaudra.

— A Gênes, l'hôtel de la Monnaie a émis ces jours derniers en circulation un million de francs en monnaie de 40 et 20 centimes portant l'inscription: *Victor-Emmanuel, roi d'Italie*.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Il y a quelques jours, un vol de 1,200 fr. a été commis au préjudice d'un vieillard du Petit-Puy. Comme beaucoup de personnes de la campagne, il a l'habitude, lorsqu'il sort, de déposer sa clef sous une pierre, une ardoise ou une touffe d'herbes, à sa porte. On l'aura vu cacher cette clef, et, pendant son absence, on a ouvert sa porte et on lui a soustrait 1,200 fr. Le voleur a forcé le meuble dans lequel ils étaient enfermés.

Dimanche, un jeune homme s'est jeté dans la Loire à l'extrémité de la prairie d'Offard et s'est noyé. Il a laissé sur le rivage ses vêtements et ses sabots; dans l'un d'eux, on a trouvé une lettre qu'il avait écrite, donnant son nom et l'adresse de sa famille. Ce jeune homme, paraît-il, avait fait beaucoup de dépenses pendant le carnaval, et se serait donné la mort, ne pouvant les payer.

Nous recevons de Chouzé-sur-Loire le compte-rendu des fêtes du Carnaval.

« Le Carnaval s'est passé dans cette commune d'une manière toute exceptionnelle: une grande cavalcade formée par les jeunes gens et annoncée longtemps à l'avance a eu lieu le mardi.

« Le cortège se composait de trois chars: sur l'un était la musique des pompiers, tous costumés; l'autre contenait des personnages grotesques, entre autres deux bossus dont le redressement devait avoir lieu; le dernier char était chargé de personnages d'un style tout carnavalesque. Des bedouins à cheval ouvraient la marche. Venaient ensuite une troupe de 20 ânes montés par des personnages représentant les amours du diable; puis 40 cavaliers richement costumés.

« Un théâtre avait été établi sur la place de la Mairie, et aussitôt la marche de la cavalcade terminée, plusieurs pantomimes ont été représentées et entremêlées de chansonnettes.

« Pendant la marche et la représentation il a été fait une quête pour les pauvres.

« Puis les jeunes gens ont repris leur marche par les communes de Saint-Nicolas et Bourgueil où ils ont été chaleureusement accueillis.

« L'ordre et la plus franche gaieté ont constamment régné, et cette fête laissera d'agréables souvenirs aux nombreuses personnes qui y ont assisté et qui sont accourues de toutes les villes et communes voisines.

« Le lendemain, le produit de la quête a servi à faire une distribution de 200 kilog. de pain aux pauvres rassemblés sur la place. »

ÉTABLISSEMENT DE CHEMINS DE FER D'ANGERS A NIORT ET DE NANTES A POITIERS.

Une enquête, dont la durée est fixée à un mois, est ouverte à partir du 18 de ce mois, dans le département de Maine-et-Loire, sur le projet d'établissement de voies ferrées d'Angers à Niort et de Nantes à Poitiers.

Pendant toute la durée de cette enquête, les pièces des avant-projets resteront déposées au secrétariat général de la Préfecture où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) de 1 heure à 3 heures de l'après-midi.

Des doubles registres seront en outre ouverts tant au chef-lieu du département qu'aux chefs-lieux d'arrondissement pour recevoir les observations des habitants sur l'utilité et la convenance des travaux projetés, ainsi que sur les différents tracés indiqués aux plans sus-visés.

Les chambres de commerce et les chambres consultatives des arts et manufactures des villes intéressées sont également appelées à exprimer leur opinion sur ces travaux.

Le 4^{er} avril prochain, une commission se réunira à la Préfecture, pour examiner les déclarations consignées aux registres d'enquête, entendre les ingénieurs des ponts-et-chaussées, et les autres personnes qu'elle jugera utile de consulter, pour ensuite donner son avis motivé tant sur la préférence à donner à l'un des tracés indiqués pour chaque ligne aux avant-projets, que sur les diverses questions qui auront été posées par l'administration.

Paris, le 3 mai 1860.

Monsieur Didier,

Vous m'avez vu, il y a quelques mois, malheureux et désespéré; une affreuse dartre me couvrait la moitié du visage et menaçait d'envahir l'autre moitié. Des éruptions multiformes végétaient, avec une désolante opiniâtreté, entre tous les poils de ma barbe. Le mal menaçait les yeux, qui étaient irritables, douloureux et fortement injectés. Je tremblais de perdre la vue. Il y avait dix mortelles années que j'étais dans ce triste état, sans savoir ni quand, ni comment j'en pourrais sortir. Je puis, sans pousser trop loin l'hyperbole, dire qu'il n'est point de remède que je n'aie essayé, point de médecin que je n'aie consulté; mon horrible mal a toujours déjoué toutes mes tentatives et s'est montré constamment indomptable. Les plus heureux traitements auxquels je me suis soumis n'ont eu pour effet qu'une guérison apparente et temporaire; la dartre disparaissait du visage, mais elle se jetait sur une autre région du corps et ne tardait pas à reprendre son premier domicile.

J'étais à bout de remèdes et d'espoir, quand j'eus-tendis raconter des histoires merveilleuses, qui semblaient prouver que rien ne vous était impossible et qu'il n'y avait point de maux dont ne pût triompher la graine de Moutarde blanche. Je pris sans hésitation le parti de me soumettre à l'usage exclusif de ce nouveau médicament; le traitement a duré trois mois, sans un seul jour d'interruption; il m'a complètement et radicalement guéri. Il ne me reste aucune trace d'un mal qui m'a défiguré et désespéré pendant dix ans.

Telle est, dans toute sa vérité et dans toute sa simplicité, l'histoire de ma maladie et de ma guérison. Je voudrais que ma faible voix, partout entendue, la pût faire connaître à tous ceux qui souffrent les maux dont vous m'avez délivré.

Il ne me reste, Monsieur, qu'à vous exprimer toute ma reconnaissance, que vous ne pourrez apprécier que si vous la comparez au bonheur que je vous dois.

E.-P. MERCIER.

Préfecture des Hautes Alpes.

MAISON CENTRALE DE FORCE ET DE CORRECTION D'EMBRUN.

ADJUDICATION de l'Entreprise générale des services économiques et des travaux industriels.

Le public est prévenu que le **quatre mars 1861**, à une heure après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel de la Sous-Préfecture d'Embrun, par le Sous-Préfet, en présence du Directeur de la maison centrale d'Embrun, à l'adjudication de l'entreprise générale des services économiques et des travaux des détenus de cet établissement, pendant trois, six ou neuf années, qui commenceront à courir, huit jours francs, après la notification de l'approbation de l'adjudication.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au Ministère de l'intérieur (Direction des prisons et établissements pénitentiaires, 2^e bureau), à la Préfecture des Hautes-Alpes, à la Sous-Préfecture d'Embrun, à la Maison centrale d'Embrun ainsi qu'aux Préfectures de l'Isère, des Bouches-du-Rhône et du Rhône.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Voici le discours prononcé à Turin par le roi Vic-

tor-Emmanuel à l'ouverture du parlement italien, le 18 février :

« L'Italie libre et unie presque tout entière se confie en votre sagesse; c'est à vous de l'organiser. Vous établirez les plus grandes libertés administratives, tout en veillant à ce que l'unité soit sauvegardée. L'opinion nous est favorable.

» L'Empereur, tout en nous assurant les bienfaits de la non-intervention, a cru convenable de rappeler son envoyé. Ce fait a excité nos vifs regrets sans altérer notre reconnaissance. La France et l'Italie ont resserré à Magenta et à Solferino des liens qui seront indissolubles.

» L'Angleterre, ancienne patrie de la liberté, a reconnu notre droit de disposer de nous-mêmes. Nous garderons un souvenir impérissable de l'appui qu'elle nous a donné par ses bons offices. Un prince illustre étant monté sur le trône de Prusse, je lui ai envoyé mon ambassadeur pour lui témoigner notre sympathie pour sa personne et pour la nation allemande. Vous aiderez mon gouvernement à compléter les armements.

» Dans la conscience de ses forces, le royaume d'Italie pourra suivre les conseils de la prudence. Ma voix s'est jadis élevée avec hardiesse, mais il est sage d'attendre à propos comme d'oser à propos. Dévoué à l'Italie, j'ai risqué pour elle ma vie et ma couronne, mais nul n'a le droit de risquer l'existence et les destinées d'une nation. La prise d'une forteresse formidable a couronné dignement les exploits de l'armée et de la marine; elles ont acquis ainsi que les volontaires une gloire qui a donné au pays une juste confiance en lui-même. Je me plais à témoigner au premier parlement d'Italie la joie que j'en éprouve comme roi et comme soldat. » — Havas.

CABINET D'AFFAIRES et de Consultations

18, RUE DU COLLÈGE, A SAUMUR.

CH. CORMERY,

Licencié en droit,

Ancien principal clerc de notaire à Saumur
Et ancien secrétaire de la mairie de cette ville.

Négoiations, Actes, Liquidations, Réglements,
Recouvrements, Emprunts et Placements de Fonds.
Gestions, etc., etc., etc.

Marché de Saumur du 16 Février.

Froment (hec. de 77 k.)	23 67	Huile de lin	50 —
2 ^e qualité, de 74 k.	22 73	Paille hors barrière	43 26
Seigle	16 40	Foin id.	64 66
Orge	14 40	Luzeurne (les 750 k.)	62 40
Avoine (entrée)	11 73	Graine de trèfle	60 —
Fèves	16 —	— de luzerne.	26 —
Pois blancs	34 —	— de colza	28 30
— rouges	34 —	— de lin	26 —
Cire jaune (30 kil)	250 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	63 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	48 —	— cassées (30 k.)	66 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS.		
Coteaux de Saumur 1839	1 ^{re} qualité	160 à »
Id.	2 ^e id.	140 à »
Ordin., environs de Saumur, 1860	1 ^{re} id.	93 à »
Id.	2 ^e id.	80 à »
Saint-Léger et environs 1860	1 ^{re} id.	80 à »
Id.	2 ^e id.	75 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860	1 ^{re} id.	80 à »
Id.	2 ^e id.	70 à »
La Vienne, 1860		65 à 70
ROUGES.		
Souzay et environs 1839		125 à 150
Champigny, 1838	1 ^{re} qualité	260 à »
Id.	2 ^e id.	210 à »
Id. 1839	1 ^{re} id.	210 à »
Id.	2 ^e id.	140 à »
Varrains, 1838		150 à 170
Id. 1839		120 à 140
Bourgueil, 1838	1 ^{re} qualité	170 à »
Id.	2 ^e id.	150 à »
Id. 1839	1 ^{re} id.	155 à »
Id.	2 ^e id.	125 à »
Restigny 1860		100 à 110
Chinon, 1839	1 ^{re} qualité	150 à »
Id.	2 ^e id.	120 à »
Id. 1860	1 ^{re} id.	100 à »
Id.	2 ^e id.	90 à »

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 16 FÉVRIER.

5 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 68 30
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 98 00.

BOURSE DU 18 FÉVRIER.

4 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 68 15.
3 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 97 95.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e R. BODIN, avoué à Saumur, et de M^e CESBRON, notaire à Doué.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CESBRON, notaire à Doué,

Le dimanche 17 mars 1861, à midi,

UN MORCEAU DE TERRE

Autrefois en vigne.

Situé sur la butte du moulin de la Garde, commune de Forges,

Contenant treize ares vingt centiares, joignant vers nord le nommé Gautier et autres, vers midi et levant un petit sentier, au couchant le chemin de Doué à la Berlandière.

Mise à prix. 50 fr.

Cette vente aura lieu en vertu d'un jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 10 mai 1860, exécutoire sur minute et enregistré, rendu en la chambre du conseil, sur la requête présentée par M. Thomas-Jean Thomas, propriétaire, demeurant à Doué, agissant comme curateur aux successions vacantes de Pierre Roulion, en son vivant cordonnier, demeurant à Douces, près Doué, et de Marie Hublot, sa femme, le premier décédé en 1834 et la seconde en 1838, monditi sieur Thomas ayant M^e Bodin pour avoué.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné, à Saumur, le 18 février 1861.

(92) R. BODIN.

A CEDER
LE RESTAURANT
DU ROCHER DE CANCALE,
en face de l'Hôtel de Londres.
S'adresser à MICHU, qui l'exploite.

CABINET D'AFFAIRES

De **CH. CORMERY,**

Licencié en droit,

18, rue du Collège, à Saumur.

ON DEMANDE UNE ÉTUDE DE NOTAIRE de 3^e classe sur la ligne de Blois à Saumur. (93)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un PETIT CLERC.

A LOUER
PRÉSENTEMENT.

Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. La vente en est autorisée par décret impérial, et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts: à Saumur, chez PERRARE; à Angers, J. PERRAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (54)

PÂTE PECTORALE
DE
REGNAULD AÎNÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris
DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ S'EST RENDUE POPULAIRE
Contre le RHUME, la GRIPPE,
et l'IRRITATION DE POITRINE

Un Rapport officiel constate que elle ne contient pas d'opium | Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AÎNÉ.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

FABRIQUE A ROUEN **PARACHUTE DES CHEVEUX** MAISON A PARIS Pour le Gros, rue d'Angliem, 24
EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie) — Prix du flacon: 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (65)

VIN ET SIROP DE QUINUM D'ALFRED LABARRAQUE, approuvés par l'Académie impériale de médecine. Notre QUINUM renferme, en proportions toujours identiques et sous un petit volume, tous les principes febrifuges et toniques qui existent dans les meilleurs quinquinas, avantage tellement capital, qu'il lui a mérité l'approbation de l'Académie de Médecine.

La constance de notre Vin de Quinum contre les affections périodiques et pour réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, justifie la préférence que les médecins lui accordent sur les vins et élixirs de quinquina qui, préparés avec des écorces, dont le principe actif varie souvent de 1 à 40 gram. par kilo, ont une action toujours incertaine. — CHAQUE BOUTEILLE PORTE NOTRE SIGNATURE SUR L'ÉTIQUETTE. — Vente en gros: Maison L. FRÈRE, rue Jacob, 19, à Paris. Dépôts, pour le détail, dans les principales pharmacies de chaque ville. (459)

MANUEL DES FAMILLES ET DES MÉNAGES

Recueil complet de Recettes, Secrets et Formules, RELATIFS

A l'industrie, l'agriculture, le jardinage, l'hygiène pratique, la médecine usuelle, la médecine vétérinaire, la pharmacie, l'économie domestique, la cuisine, la tenue des livres, la toilette, etc.

Ce livre contient aussi la préparation de toutes espèces de boissons économiques, sirops, vins, liqueurs et différentes recettes pour toutes les maladies des vins.

Pour recevoir l'ouvrage franco, il suffit d'envoyer 2 fr. 25 c. en timbres-poste, à M. CLÉMENT, éditeur, à Sens (Yonne).

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le Certifié par l'imprimeur soussigné,